

**Document d'objectifs du site Natura 2000
n° FR 8201720 « Cluse du lac d'Annecy »
Entité du Massif du Roc de Chère**



2007-2012

Réalisé par



Maîtrise d'ouvrage



Sommaire

A- Présentation de la zone et de son environnement	4
A-1 Informations générales.....	4
A-1-1 Localisation, description sommaire.....	4
A-1-2 Statuts actuels.....	5
A-1-3 Aspects fonciers.....	7
A-2 Environnement et patrimoine.....	8
A-2-1 Hydrologie.....	8
A-2-2 Unités écologiques.....	8
A-2-3 Evolution historique des milieux naturels.....	8
A-2-4 Environnement socio-économique.....	8
B- Evaluation du patrimoine et définition des objectifs de gestion	9
B-1 Evaluation de la valeur patrimoniale.....	9
B-2 Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion.....	12
B-3 Définition des objectifs de gestion.....	13
C- Actions proposées	13
C-1. Principes.....	13
C-2 Description des actions.....	13
C-2.1. Gestion des habitats d'intérêt communautaires.....	13
C-2.2. Evaluation des opérations, suivi des habitats et des espèces.....	20
C-3. Planification des actions de gestion et évaluation financière.....	20
ANNEXES	21
Cahiers des charges Natura 2000	
Milieux secs :	
Restauration de milieux ouverts par bûcheronnage et/ou débroussaillage	
Entretien de prairies sèches par fauche	
Entretien de prairies sèches par pâturage	
Milieux humides :	
Restauration des milieux humides : intervention sur la végétation	
Restauration des milieux humides : intervention sur l'hydraulique	

Sommaire des tableaux et des cartes

Carte 1 Périmètre de l'étude et du site Natura 2000	4
Carte 2 Mesures de protection et d'inventaires	5
Carte 3 Site Natura 2000 "Cluse du Lac d'Annecy"	6
Carte 4 Répartition de la propriété foncière sur le Roc de Chère	7
Carte 5 Milieux d'intérêt écologique	11
Carte 6 Préconisations de gestion	19
Tableau 1 Milieux d'intérêt européen présents sur le périmètre d'étude	9
Tableau 2 Espèces patrimoniales	12
Tableau 3 Evaluation financière du document d'objectifs	20
Tableau 4 Planification et chiffrage des opérations de gestion	21

Glossaire

ASTERS – Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie
CELRL – Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
ONF – Office National des Forêts
SILA – Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy
ZNIEFF - Zone Naturelle d'intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique

Site Natura 2000 « Cluse du lac d'Annecy »

Massif du Roc de Chère

A- Présentation de la zone et de son environnement

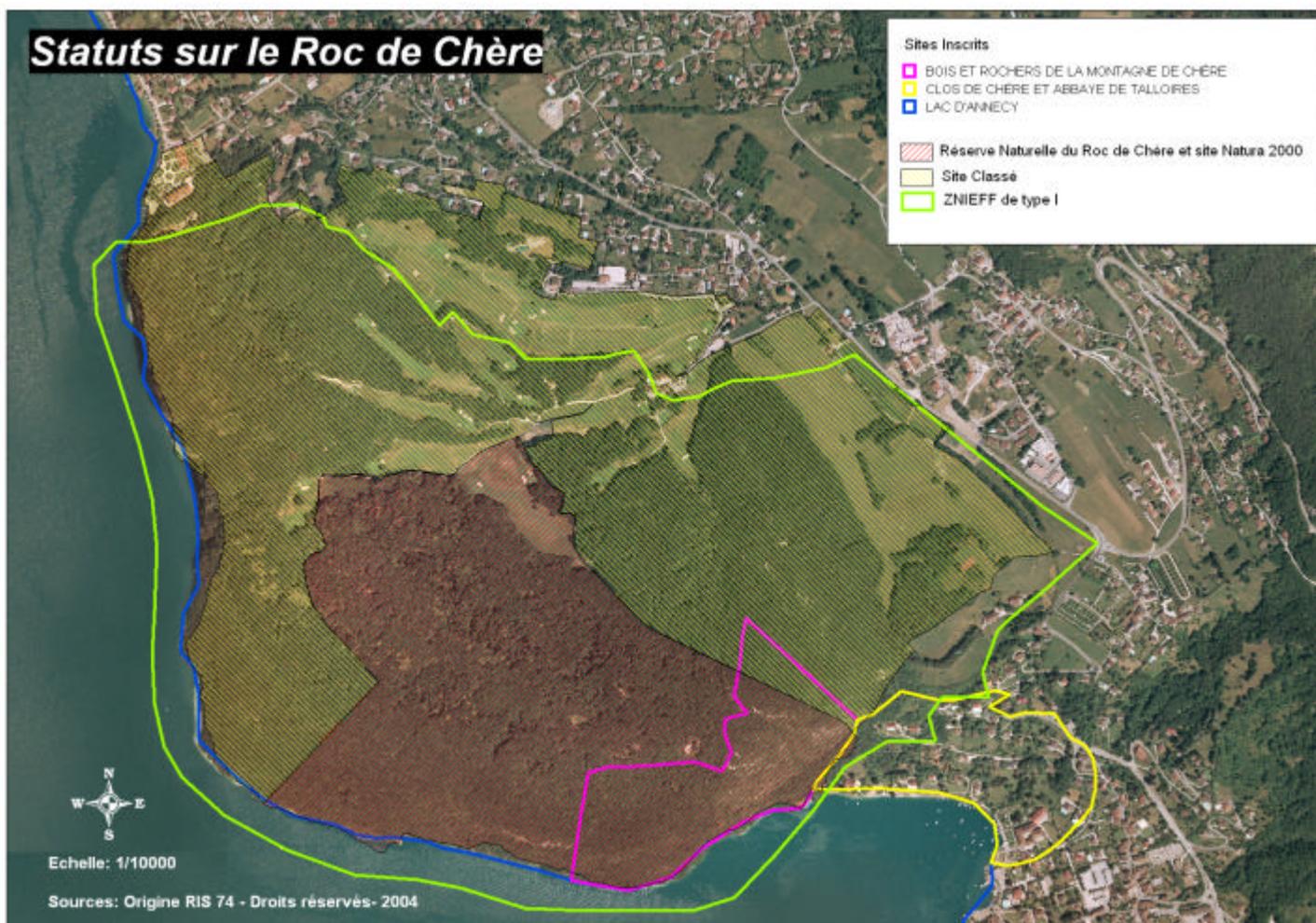
A-1 Informations générales

A-1-1 Localisation, description sommaire



Carte 3 Périmètre de l'étude et du site Natura 2000

Surplombant le lac d'Annecy en rive est, le Roc de Chère est un massif montagneux de basse altitude et de faible superficie, présentant une multitude de faciès géologiques, pédologiques et microclimatiques. Il est un refuge d'éléments de flore et de faune d'affinités boréale et méridionale. Le périmètre d'étude a été défini en accord avec les acteurs locaux (commune, ONF...) afin d'intégrer l'ensemble du Roc de Chère, sans se limiter aux espaces protégés (Réserve Naturelle et Site Classé). L'étude est ainsi replacée dans le contexte plus global du massif du Roc de Chère afin de prendre en compte les activités humaines et les projets situés à proximité du site Natura 2000 à proprement parler. Le périmètre d'étude couvre une superficie de 260 ha environ.



Carte 4 Mesures de protection et d'inventaires

A-1-2 Statuts actuels

Mesures de protection :

- Création de la réserve naturelle du Roc de Chère par le décret n° 77-1246 du 2 novembre 1977, au titre de la Loi du 2 mai 1930, sur une superficie totale cadastrée officielle de 68 hectares 24 ares.
- Site classé par décret ministériel du 19/10/1976 sur une surface globale de 142 ha 62 a 32 ca. Le site classé exclut la réserve naturelle et la complète.
- Trois sites inscrits : les Rives du lac (plan d'eau du lac et ses rives dans les limites du domaine public, SI le 24.08.1937), les Bois et Rochers de Chère (SI 21/02/1944), le Clos de Chère et l'abbaye de Talloires (SI 20/07/1944).
- Deux monuments historiques inscrits : l'oratoire de Thoron (MHI le 24.01.1944) et l'ancienne abbaye (MHI le 24.02.1944).

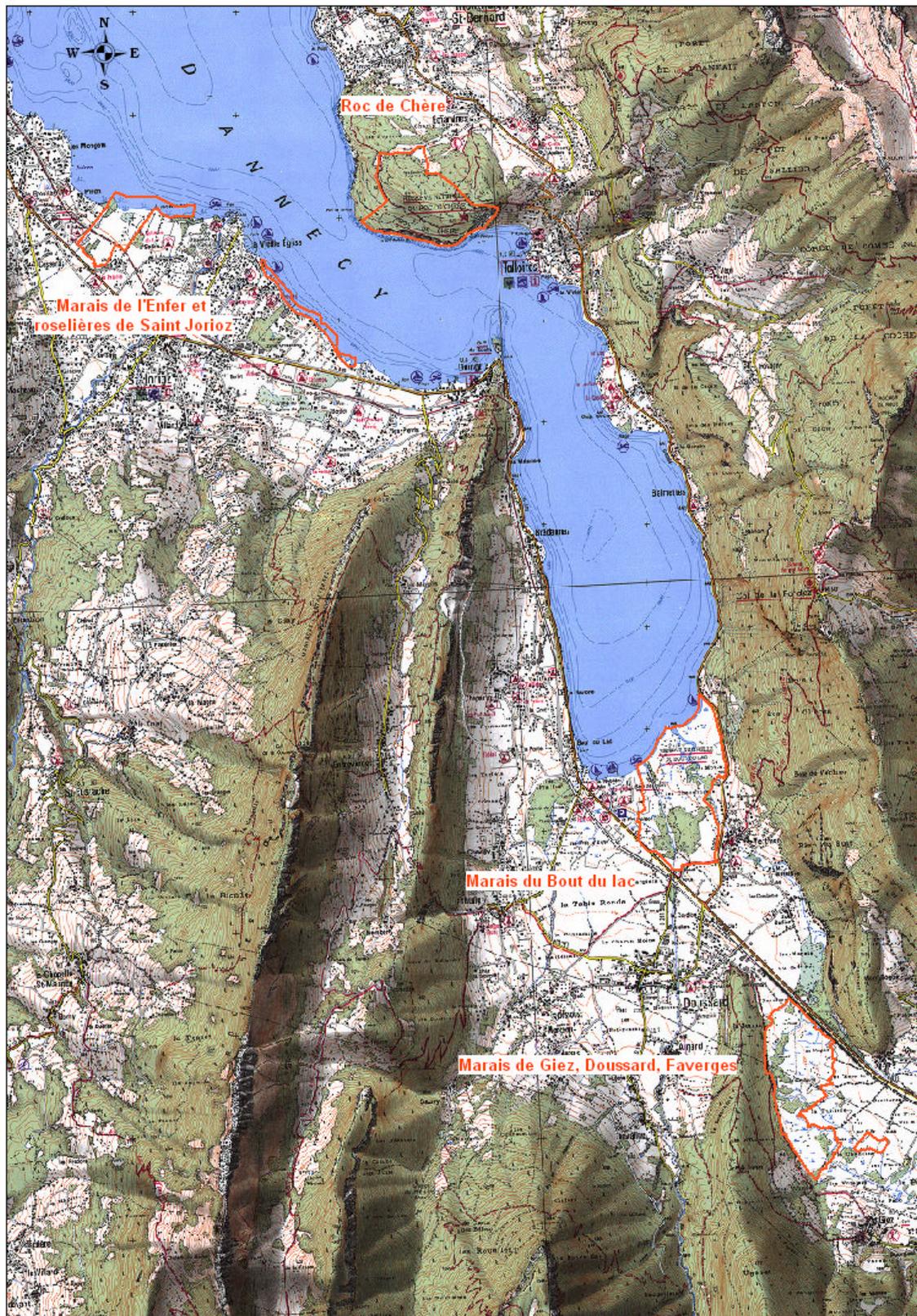
Inscription aux inventaires :

Le massif du Roc de Chère est proposé en tant que ZNIEFF de type I.

Engagements européens :

Le Roc de Chère fait partie du site Natura 2000 FR8201720 « Cluse du lac d'Annecy », composé de trois autres entités distinctes géographiquement :

- Le marais du Bout du Lac
- Le Marais de Giez, Doussard, Faverges
- Le Marais de l'Enfer et les roselières de Saint Jorioz



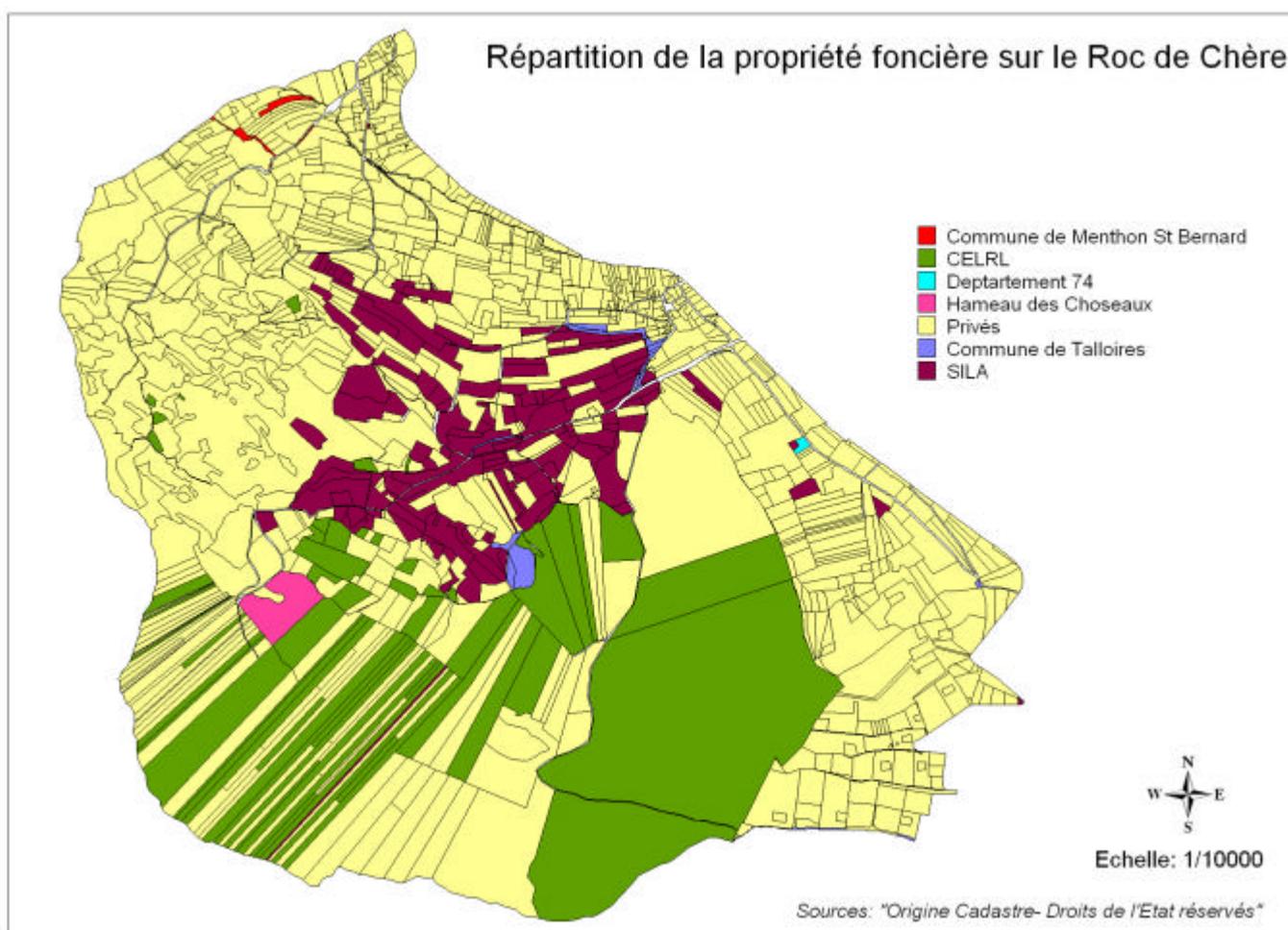
Carte 3 Site Natura 2000 "Cluse du Lac d'Annecy"

Document d'urbanisme :

- La grande majorité des parcelles boisées présentes sur la zone d'étude sont en Espace Boisé Classé sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Talloires
- La Loi Littoral, la Loi Montagne, les espaces de préemption du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL), de la Commune de Talloires et du SILA s'appliquent également sur la Commune de Talloires

A-1-3 Aspects fonciers

- Le site Natura 2000 est entièrement situé dans la zone de compétence du CELRL, qui y a délimité une zone d'intervention foncière par délibération de son C.A. le 27/09/2000 (sur avis du Conseil des Rivages des Lacs 21/03/2000).
- A ce jour, sur le périmètre d'étude, 53 ha propriété du CELRL bénéficient du régime forestier.
- Le SILA a pu acquérir un grand nombre de parcelles hors périmètre Natura 2000 situées sur le périmètre du Golf du Roc de Chère.



Carte 4 Répartition de la propriété foncière sur le Roc de Chère

A-2 Environnement et patrimoine

A-2-1 Hydrologie

Les caractéristiques hydrologiques du site sont dépendantes de la nature de la roche mère. Ainsi les accumulations d'eau formant des mares de taille très variables ou des dépressions tourbeuses se localisent sur les secteurs où le sous sol est constitué par du grès quartzeux.

Sur les zones où la roche mère est calcaire, le fonctionnement hydrologique est karstique.

A-2-2 Unités écologiques

Vingt et une formations ont été identifiées et cartographiées sur la totalité du massif. Dix huit d'entre elles sont d'intérêt européen. Ces formations sont étroitement liées entre elles et de nombreuses phases intermédiaires peuvent être observées sur le terrain. Seules les formations de milieux humides et les callunaies sont bien individualisées.

Les chênaies occupent les deux tiers du massif forestier, le tiers restant étant dominé par les hêtraies. Les secteurs rocheux, landes et zones humides présentent des surfaces marginales. Les prairies se rencontrent à la périphérie du massif et sur le parcours de golf, où elles sont en général très artificialisées.

A-2-3 Evolution historique des milieux naturels

La tourbière résulte du comblement d'un vivier creusé en 1337 sur une tourbière datée du subboréal. L'atterrissement et l'assèchement de cette zone ont entraîné la disparition de certaines espèces inféodées aux milieux humides.

Le vallon marécageux, autrefois très humide et exploité en partie pour extraire la blâche, s'est considérablement boisé suite à son abandon, provoquant son atterrissement et la disparition de quelques espèces végétales.

Les crêtes gréseuses étaient exploitées pour l'extraction de matériaux d'une part, ce jusqu'en 1867, et pour le prélèvement de terre de bruyère, jusqu'en 1920. Depuis l'arrêt de toute exploitation, la forêt se développe sur ces callunaies âgées.

Toutes les parcelles de la dépression des Sablons et du vallon des Bulimes étaient cultivées: froment, seigle et orge, vignes sur les secteurs les mieux exposés, prés, prés-marais et quelques friche, puis pré de fauche ou pâturage bovin et prairies naturelles à partir de 1906.

A-2-4 Environnement socio-économique

Les activités traditionnelles (exploitation forestière, pâturage, cultures) sont limitées sur le Roc de Chère. Le massif est dominé par la forêt dont l'exploitation est réglementée par le décret de création de la réserve naturelle ; elle reste autorisée pour les seuls usages domestiques.

Les principales activités économiques (golf, club hippique...) jouent également un rôle social important; la fréquentation est canalisée sur les chemins balisés. C'est un lieu de promenade privilégié à proximité d'Annecy.

Le golf occupe une grande partie des secteurs non boisés du massif du Roc de Chère.

B- Evaluation du patrimoine et définition des objectifs de gestion

B-1 Evaluation de la valeur patrimoniale

La synthèse des inventaires réalisés sur le site met en évidence un nombre très important d'espèces. Elles ne sont plus toutes présentes à l'heure actuelle, certaines ayant été observées au début du XX^e siècle :

301 espèces de champignons

600 espèces de végétaux supérieurs

17 espèces de libellules

26 espèces de sauterelles

Une centaine d'espèces de papillons sur l'ensemble du massif du Roc de Chère

7 espèces d'amphibiens

9 espèces de reptiles

69 espèces d'oiseaux

13 espèces de mammifères

	Formation végétale	Code CORINE	Code Natura 2000	Correspondance phytosociologique
MILIEUX INTERMÉDIAIRES	Lande subatlantique acidophile	31.21-31.22	4030	<i>Calluno-Genistion</i>
	Buissons xérothermophiles sur sol neutre à alcalin	31.812-31.82	5110	<i>Berberidion</i>
MILIEUX HERBACES	Pelouse sèche médio-européenne	34.11	6210*	<i>Xerobromion</i>
	Mesobromion des pré-Alpes nord-occidentales	34.322E	6210*	<i>Mesobromion</i>
	Les prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	37.31	6410	<i>Molinion</i>
	Prairie de fauche de basse altitude	38.22	6510	<i>Arrhenatherion</i>
MILIEUX TOURBEUX	Tourbière haute	51.1	7110*	<i>Oxycocco palustris-sphagnetea magellanici</i>
	Tourbière de transition	54.5	7140	<i>Scheuchzerio palustris-caricetea fuscae</i>
MILIEUX ROCHEUX	Végétation des dalles calcaires de basse altitude	34.33	6110	<i>Alyso-Sedion</i>
	Végétation des dalles calcaires et lapiez de montagne	36.43	7170	<i>Drabo-Seslerion</i>
	Éboulis calcaires thermophiles	61.31	8130	<i>Stipion calamagrostis</i>
	Parois calcaires ensoleillées avec végétation vasculaire	62.151	8215	<i>Potentillon</i>
	Parois calcaires ombragées avec végétation vasculaire	62.152	8215	<i>Cystopteridion</i>
MILIEUX FORESTIERS	Hêtraie acidophile	41.11	9110	<i>Luzulo-Fagenion</i>
	Hêtraie mésophile de basse altitude	41.13	9130	<i>Gallo-Fagenion</i>
	Hêtraie xérothermophile	41.16	9150	<i>Cephalanthero-Fagion</i>
	Erablaie de ravin méso-hygrophile	41.41	9180*	<i>Lunario-Acerion</i>
	Tiliaie thermophile sur éboulis ou lapiez	41.45	9180*	<i>Tilion platyphylli</i>

Tableau 1 Milieux d'intérêt européen présents sur le périmètre d'étude

Le Roc de Chère compte, en dépit de sa faible surface, de nombreux **habitats non boisés d'intérêt communautaire** (annexe I de la directive habitat), limités en superficie et parfois peu typiques :

- Lande subatlantique acidophiles (*Calluno-Genistion*) (**4030**, Cor.31.21-31.22), sur les crêtes gréseuses
- Buissons xérothermophiles sur sol neutre à alcalin (*Berberidion*) (**5110**, Cor.31.812-31.82), en lisières, falaises et versant Talloires
- Végétation des dalles calcaires de basse altitude (*Alyso-Sedion*) (**6110**, Cor.34.33), sur les affleurements rocheux
- Pelouse sèche médio-européenne (*Xerobromion*) (**6210***, Cor.34.11), très localisée en périphérie du parcours de golf
- *Mesobromion* des pré-Alpes nord-occidentales (**6210***, Cor.34.322E), par places dans les vires des falaises, en périphérie du golf et sur le versant Talloires
- Prairie à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (**6410**, Cor.37.31) incluant des portions de tourbière haute (**7110***, Cor.51.1) et de tourbière de transition (**7140**, Cor.54.5) dans le marais du golf
- Prairie de fauche de basse altitude (*Arrhenatherion*) (**6510**, Cor.38.22), sur le versant Echarvines
- Tourbière haute à peu près naturelle (**7110***, Cor.51.1)
- Végétation des dalles calcaires et lapiez de montagne (*Drabo-Seslerion*) (**7170**, Cor.36.43 p.p.), dans les zones lapiazées
- Eboulis calcaires thermophiles (*Stipion calamagrostis*) (**8130**, Cor.61.31)
- Parois calcaires ensoleillées avec végétation vasculaire (*Potentillon*) (**8215**, Cor.62.151)
- Parois calcaires ombragées avec végétation vasculaire (*Cystopteridion*) (**8215**, Cor.62.152), dispersé au cœur du massif

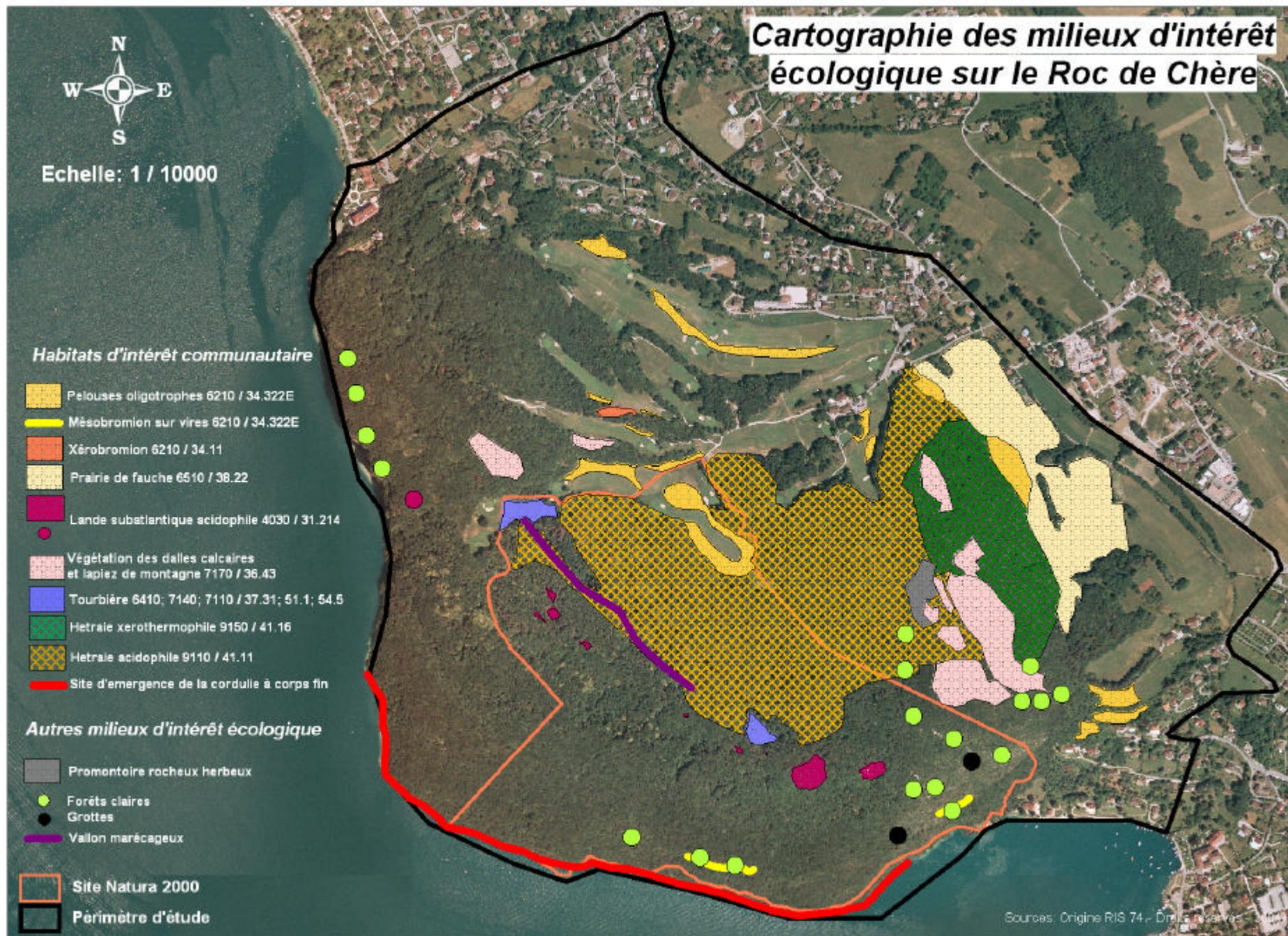
Les **habitats boisés d'intérêt communautaire** sont plus rares, mais occupent de plus vastes surfaces :

- Hêtraie acidophile (*Luzulo-Fagenion*) (**9110**, Cor.41.11)
- Hêtraie mésophile de basse altitude (*Galio-Fagenion*) (**9130**, Cor.41.13)
- Hêtraie xérothermophile (*Cephalanthero-Fagion*) (**9150**, Cor.41.16)

Les deux premières se développent localement à la faveur de substrats plus frais ou acidifiés, et ne sont typiques que très localement. La hêtraie à céphalanthères est en revanche caractéristique sur de vastes surfaces. L'ensemble de ces hêtraies occupe 17,4 ha en réserve et 24,5 sur les propriétés du CELRL.

Par ailleurs, et même si ces formations ne sont pas clairement individualisées, du fait du passé forestier du massif, nombre d'espèces tendent à caractériser des forêts de ravins, tant le pôle humide et froid que le pôle sec et chaud :

- Erablaie de ravin méso-hygrophile (*Lunario-Acerion*) (**9180***, Cor.41.41 p.p.)
- Tiliaie thermophile sur éboulis ou lapiez (*Tilion platyphylli*) (**9180***, Cor.41.45 p.p.)



Carte 5 Milieux d'intérêt écologique

Le tableau ci-dessous récapitule par habitat les espèces d'intérêt dont la présence est avérée sur le site ou qui devraient s'y être maintenues, bien que non revues récemment.

	Flore	Faune
Tourbière	<i>Drosera rotundifolia</i> , <i>Utricularia minor</i> , <i>Carex limosa</i> , <i>Calamagrostis</i> <i>canescens</i>	<i>Bombina variegata</i> *
Prairies sèches versant Talloires	<i>Asters amellus</i>	<i>Maculinea arion</i>
Prairies du Golf	<i>Tulipa clusiana</i> , <i>Calamintha nepeta</i>	
Diverses zones rocheuses	<i>Adiantum capillus-veneris</i> , <i>Polypodium</i> <i>cambricum</i> , <i>Fumana ericoides</i> , <i>Sedum</i> <i>rubrum</i> , <i>Sedum ochroleucum</i> , <i>Sedum</i> <i>rupestre</i> , <i>Epilobium obscurum</i> , <i>Galium</i> <i>lucidum</i> , <i>Aira caryophyllea</i> , <i>Bromus</i> <i>diandrus subsp. maximus</i> ,	<i>Oxygastra curtisii</i> * <i>Milvus migrans</i> *
Boisements divers	<i>Pyrola chlorantha</i> , <i>Pyrola media</i> , <i>Fraxinus ornus</i>	<i>Lopinga achine</i> <i>Lucanus cervus</i> *

Tableau 2 Espèces patrimoniales

En rouge : Espèces végétales et animales protégées au niveau national

En orange : Espèces végétales protégées dans la région Rhône-Alpes ou le département de la Haute-Savoie

En bleu : Espèce inscrite sur liste rouge Nationale

En bleu clair : Espèce inscrite sur liste rouge Départementale

* : Espèces inscrites en annexe des directives Oiseaux ou Habitats

B-2 Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion

Tendances naturelles

La principale menace est naturelle, puisque l'évolution spontanée de la plupart des milieux d'intérêt vers des stades boisés et déjà fort avancée, et que de nombreuses espèces s'en trouvent menacées. Le défaut d'accessibilité au site (pente, infrastructure) peut contrarier la gestion.

La présence des sangliers cause des dégâts sur l'ensemble du site. Ceci est problématique uniquement sur le golf.

Tendances dues à l'homme

- L'ONF est en charge de la gestion des forêts soumises. Les bilans réalisés démontrent le très faible enjeu économique actuel lié à la forêt et les difficultés de gestion des parcelles forestières (morcellement, absence de bornage...) qui semblent dissuader la plupart des propriétaires privés d'intervenir sur leurs bois
- Les actions de gestion menées par ASTERS sur la réserve naturelle, ainsi que leurs résultats permettent d'orienter la gestion future.
- La fréquentation sur le site ne se fait pas toujours dans le respect du milieu.
- L'urbanisation des bordures de la D 909 A risque de déconnecter complètement le massif des montagnes et forêts environnantes, ce qui serait préjudiciable notamment aux grands mammifères encore présents sur le massif et aux amphibiens.
- Le coût du foncier pose un problème de maîtrise foncière en dehors du conventionnement.

Contraintes juridiques

- Contraintes liées au statut de propriété
- Contraintes liées à la politique foncière
- Contraintes liées aux statuts réglementaires

B-3 Définition des objectifs de gestion

L'objectif principal est de restaurer et gérer les formations végétales ouvertes et de favoriser le vieillissement des formations boisées.

Pour cela, on cherchera au préalable, à atteindre un objectif transversal qui est la maîtrise d'usage des parcelles par les collectivités ou le CELRL.

C- Actions proposées

C-1. Principes

Ces actions constituent la synthèse des propositions qui ont été discutées lors des consultations locales. Une fois finalisées sur le principe dans le document d'objectifs, leur mise en œuvre restera toujours subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui auront alors la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat. Ces contrats seront de deux types selon le statut de leur souscripteur :

- contrat « Natura 2000 » pour les parcelles ne relevant pas du statut agricole. Les propriétaires privés ne souhaitant pas eux-mêmes exécuter ces travaux, pourront en confier la charge à ASTERS ou à d'autres structures (ACCA, communes...) pouvant éventuellement les réaliser.

- contrat d'agriculture durable (CAD) pour les parcelles relevant du statut agricole. Les exploitants ayant souscrit ce dispositif, auront la possibilité de choisir parmi les mesures du contrat type départemental ou contrat type territorial prévues dans l'arrêté préfectoral du 28/04/2005.

C-2 Description des actions

C-2.1. Gestion des habitats d'intérêt communautaires

<i>Objectif transversal : "Maîtrise d'usage et mise en œuvre du document d'objectifs dans un cadre partenarial »</i>

Objectif transversal 1. : Renforcer la maîtrise d'usage.

Contexte

Le morcellement foncier du site et la multiplicité des propriétaires rend incontournable la mise en œuvre d'une campagne de maîtrise d'usage des terrains si l'on souhaite mettre en place une gestion cohérente à l'échelle des milieux naturels du site.

Contraintes

- ** Contexte de pression foncière particulièrement marqué en Haute-Savoie
- ** Variations du prix du foncier dans le temps et dans l'espace
- ** Faible superficie des parcelles
- ** Procédure d'acquisition à l'amiable ou lors de préemptions

Orientation générale

Maîtriser l'ensemble des parcelles

Traduction dans le document d'objectifs

Pour commencer, il faut officialiser et diffuser les périmètres d'intervention respectifs des partenaires (CELRL, SILA, Commune, ASTERS), hiérarchiser les priorités, établir un protocole commun de traitement des offres. Dans un second temps, on pourra rechercher à instaurer une démarche active d'animation foncière, ce qui nécessite de choisir un organisme centralisateur. Cet opérateur foncier animera en parallèle des démarches d'acquisition et de conventionnement, la maîtrise d'usage ne passant pas obligatoirement par l'achat. En outre, il conviendra d'officialiser par convention certains usages actuels (golf sur terrain CELRL, club hippique...). L'animation foncière sera menée dans le périmètre de la réserve naturelle la première année puis hors réserve la seconde année (7 j/an). Les années suivantes permettront de poursuivre la démarche d'animation foncière et de maintenir le contact avec les propriétaires privés (2 j/an).

Objectif transversal 2 : Mise en œuvre du document d'objectifs dans un cadre partenarial.

Contexte :

L'élaboration puis la mise en œuvre du document d'objectifs doivent se faire de manière concertée afin que les acteurs locaux s'impliquent et s'investissent dans cette démarche de préservation de leur patrimoine local.

Contraintes:

** Nécessité d'une implication forte de la structure gestionnaire du site pour développer et entretenir des partenariats locaux

** Obligations de résultats vis-à-vis de l'Europe concernant la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

** Le foncier n'est pas maîtrisé sur l'ensemble du site

Traduction en actions dans le document d'objectifs

- Animation partenariale (Définition de la maîtrise d'ouvrage des travaux, élaboration et suivi des contrats Natura 2000, coordination des actions de gestion, concertation, sensibilisation et information, animation des comités de suivis)

- Recherches de financements, établissement et suivi du budget

- Evaluation annuelle (rapport d'activités)

- Evaluation tous les 6 ans de la gestion conduite et du plan de travail, établissement d'une nouvelle version actualisée du document d'objectifs

Opérations	Réalisation	Durée de l'opération	Coût unité (€)	Coût (€) sur 6 ans dans périmètre N2000	Coût (€) sur 6 ans hors périmètre N2000	Coût (€) sur 6 ans
AD01 Campagne de maîtrise d'usage	ASTERS	22 sur 6 ans	381	8382		8382
Animation du document d'objectifs :						
AD02 Animation partenariale		5 j/an CE	381	11430		11430
AD03 Recherche de financements, budget		2 j/an CM	534	6408		6408
AD04 Evaluation annuelle et animation du Comité de suivi	ASTERS	1j/an CE	381	2286		2286
AD05 Evaluation de la gestion conduite et du plan de travail. Etablissement d'une nouvelle version du docob		8 j CE en année 6	381	3048		3048
TOTAL sur 6 ans		44 j CE 12 j CM		31554		31554

Qualité des intervenants : personnel ASTERS : CM = Chargé de mission, CE = Chargé d'études

Objectif à long terme 1 : "freiner les dynamiques d'évolution banalisantes".

Il se décline en trois objectifs opérationnels, le premier concernant les formations herbacées sèches, le deuxième les zones humides et le troisième la végétation des affleurements rocheux.

Obj.1.1. : Réhabilitation et entretien des surfaces herbacées sèches.

Contexte : une part importante de la valeur du patrimoine naturel du massif est liée à l'existence de zones herbacées sèches et des espèces qu'elles abritent. Certaines sont encore gérées, en particulier aux abords du parcours de golf et en marge du secteur agricole, mais la plupart ne bénéficient d'aucune gestion et tendent à s'embroussailler.

Contraintes :

- ** dynamique naturelle d'embroussaillage
- ** maîtrise incomplète du foncier
- ** absence de garantie de pérennité des pratiques actuelles

Orientation générale : il s'agit de faire prendre en compte la nécessaire gestion de ces milieux par les acteurs du site, pouvant aller jusqu'à la signature de contrats (voir annexe) ou de se substituer à eux en cas de besoin.

Traduction dans le document d'objectifs : La concertation avec les services d'entretien du golf sera maintenue sur les sites en réserve naturelle et développée sur le reste du parcours pour adapter les méthodes d'entretien de ses abords. Sur le versant de Talloires, après identification des propriétaires, des solutions seront recherchées pour réhabiliter les prairies sèches et mettre en place une gestion d'entretien. Les prairies sèches feront l'objet d'un suivi, quels que soient les résultats de ces concertations, pour évaluer les résultats de la gestion ou pour surveiller leur évolution à l'abandon.

Opérations proposées au titre de Natura 2000	Réalisation	Surface à gérer ou durée de l'opération	Périodicité des interventions	Coût unité (€)	Coût (€) sur 6 ans dans périmètre N2000	Coût (€) sur 6 ans hors périmètre N2000	Coût Total (€) sur 6 ans
Au niveau du golf GH01 Extensifier la gestion : Fauche annuelle très tardive (à partir de mi août) avec exportation de la matière	Golf (contrat possible)	3.1 ha/an	Tous les ans	100.62 €/ha/an	724.5	1147	1871.5
Sur le versant de Talloires : GH02 Secteurs entretenus par pâturage annuel équin : - Mise en défens des secteurs les plus intéressants, ce durant les périodes sensibles pour la flore : clôtures mobiles. - Déplacement /surveillance des animaux - Gestion des lisières	Propriétaire (contrat possible)	Surface et périmètre des parcs de pâturage : 0.6 ha et 800 m	Tous les ans	174.05 €/ha/an + 2000 € de matériel pour clôture électriques mobiles	0	2626.5	104.43*6 + 2000 = 2626.5
Sur le versant de Talloires Secteurs en cours de fermeture : GH03 Restauration : débroussaillage manuel, gestion des lisières, fauche des espèces herbacées. Mise en tas des rémanents à proximité. Intervention hivernale.	Propriétaires, ASTERS (contrat possible)	0.1 ha, soit 0.5 j CE	1 fois	381	0	190.5	190.5
GH04 Entretien : fauche manuelle tardive, par partie avec exportation de la matière	Propriétaire, ASTERS (contrat possible)	0.1 ha, soit 0.5 j/an CE	Tous les deux ans	381	0	571.5	190.5*3 = 571.5
Secteur de la Comballe : SE01 Etudes complémentaires :	ASTERS	1 j CM	1 fois	534	0	534	534

délimiter les noyaux de prairies sèches avant le passage des moutons, puis adapter le pâturage si nécessaire.							
SE02 Suivis scientifiques	ASTERS	1 j/an CM	Tous les ans	534	1602	1602	3204
TOTAL sur 6 ans		2 j CE 7 j CM			2326.5	6671.5	8998

Qualité des intervenants : personnel ASTERS : CM = Chargé de mission, CE = Chargé d'études

Obj.1.2. : Réhabilitation et entretien des zones humides

Contexte : rares sur le massif, les zones humides constituent pourtant un des pôles majeurs d'intérêt. Les deux principales, la tourbière et le marais du golf, ont fait l'objet de restauration et d'entretien, qui seront poursuivis.

Contraintes :

** dynamique naturelle d'atterrissement

** maîtrise incomplète du foncier

Orientation générale : la gestion visera à s'opposer aux dynamiques naturelles de fermeture et d'atterrissement en intervenant sur les flux hydriques contrôlables et sur la végétation.

Traduction dans le document d'objectifs : initiés de longue date, les travaux sur le barrage de la tourbière devront être finalisés. Un entretien quinquennal de la végétation y sera mené. Le marais du golf, partiellement restauré, sera débroussaillé. Enfin, ces zones humides feront l'objet de suivis scientifiques.

Opérations proposées au titre de Natura 2000	Réalisation	Surface à gérer ou durée de l'opération	Périodicité des interventions	Coût unité (€)	Coût (€) sur 6 ans dans périmètre N2000	Coût (€) sur 6 ans hors périmètre N2000	Coût Total (€) sur 6 ans
GH05 Etanchéification du barrage de la tourbière	Entreprise spécialisée ou propriétaire (contrat possible)		1 fois	Sur devis	Sur devis	0	Sur devis
GH06 Gestion de la tourbière : arrachage manuel des petits ligneux (bouleaux, saules, aulnes)	Equipe (insertion ou autre) ou propriétaire (contrat possible)	1 j de chantier	Tous les 5 ans	729.56	729.56	0	729.56
GH07 Restauration du marais du golf : arrachage des arbustes envahissants, bûcheronnage sur la butte de sphaignes	Equipe (insertion ou autre) ou propriétaire (contrat possible)	1 j de chantier	Tous les 2 à 3 ans	729.56	729.56*3= 2188.68	0	729.56*3= 2188.68
Préparation et encadrement des chantiers	ASTERS	1.5 j CE par chantier soit 6 j		381	2286	0	2286
SE03 Suivis scientifiques	ASTERS	1 j CM	Suite aux travaux	534	534*3= 1602	0	534*3= 1602
TOTAL sur 6 ans		6 j CE 3 j CM			5220.4	0	5220.4

Qualité des intervenants : personnel ASTERS : CM = Chargé de mission, CE = Chargé d'études

Obj.1.3. : Réhabilitation et entretien des formations pré-forestières sur affleurements rocheux, lisières, clairières...

Contexte :

Ces milieux sont largement répartis et dispersés sur le massif. Les connexions entre ces milieux accroissent leur intérêt puisqu'elles permettent aux espèces de se déplacer et de coloniser de nouveaux secteurs.

Ils relèvent de deux processus différents :

- certains (lisières, clairières) sont issus de perturbations naturelles (sécheresse, chablis) ou anthropiques (gestion forestière ou "paysagère"). Fugaces par nature, ils seront gérés de façon globale à l'échelle du massif, par le biais des processus qui les font naître.

- D'autres en revanche sont liés à des milieux contraignants (affleurements rocheux...), où les dynamiques forestières sont contrariées : les quelques secteurs de surface importante ou de concentration d'intérêts identifiés pourront être entretenus.

Contraintes :

** dynamique naturelle de fermeture

** disparition de certains facteurs favorisant l'apparition (coupes, grands herbivores...)

** maîtrise incomplète du foncier

Orientation générale : la gestion veillera à maintenir les surfaces et la répartition régulière des milieux pré-forestiers instables, et interviendra pour conserver ceux dont la disparition serait irréversible.

Traduction dans le document d'objectifs: des opérations ponctuelles et légères (éliminations des ligneux envahissants) sur de petites surfaces seront menées en alternance sur divers milieux : callunaies et stades pré-forestiers des crêtes gréseuses, secteurs ouverts des lapiez, sommet des falaises et vires, boisements clairs à graminées. La gestion des lisières et clairières sera envisagée par l'élaboration et la diffusion de cahier des charges aux intervenants potentiels (propriétaires privés, gestionnaires forestiers).

Opérations proposées au titre de Natura 2000	Réalisation	Surface à gérer ou durée de l'opération	Périodicité des interventions	Coût unité (€)	Coût (€) sur 6 ans dans périmètre N2000	Coût (€) sur 6 ans hors périmètre N2000	Coût Total (€) sur 6 ans
GH08 Repérage, marquage, abattage des ligneux envahissants et accompagnement de la gestion forestière + Etrépage des landes à callune sur des petites zones test envahies par la fougère aigle.	ASTERS avec Equipe (insertion ou autre) ou propriétaire (contrat possible)	5 j/an CE + 2 journées de chantiers	Opérations ponctuelles tous les ans + 2 chantiers sur 6 ans	381 Chantier : 729.56	952.5*6 + 729.56*2 = 7174.12	952.5*6 + 729.56*2 = 7174.12	14348.24
SE04 Elaboration d'un cahier des charges pour la gestion des lisières et clairières	ASTERS	2 j CE	1 fois	381	762		762
SE05 Suivis scientifiques	ASTERS	1 j /an CM	Tous les 2 ans	534			1602
TOTAL sur 6 ans		32 j CE 6 j CM			7174.12	7174.12	16712.24

Qualité des intervenants : personnel ASTERS : CM = Chargé de mission, CE = Chargé d'études

Objectif à long terme 2 : "maintenir ou orienter les modes de fonctionnement naturels".

Obj.2.1. : Accompagner l'évolution des milieux dynamiques ou fonctionnels autonomes.

Contexte : certains des habitats présents sur le massif du Roc de Chère sont considérés comme autonomes, ce qui signifie qu'ils se maintiennent dans un état de conservation favorable en l'absence de toute intervention humaine. C'est le cas principalement des falaises et habitats rocheux, mais aussi de la plupart des forêts, où l'absence d'intervention est même souhaitable pour accroître leur intérêt écologique naturel.

Contraintes :

** maîtrise incomplète du foncier

** vocation récréative du massif rendant illusoire la non intervention (sécurité, incendies...).

Orientation générale : non intervention et surveillance sont les objectifs assignés globalement à ces habitats.

Traduction dans le document d'objectifs : le présent document inspirera le plan d'aménagement forestier : les principales analyses seront reprises et les orientations actées dans les objectifs du plan. Les quelques lignes ci-dessous résument les principes de la gestion forestière du massif :

Compte tenu du faible intérêt de production de la zone du Roc de Chère et de la vocation conservatoire du site, les seules interventions sylvicoles consisteront en des coupes de bois de trois types :

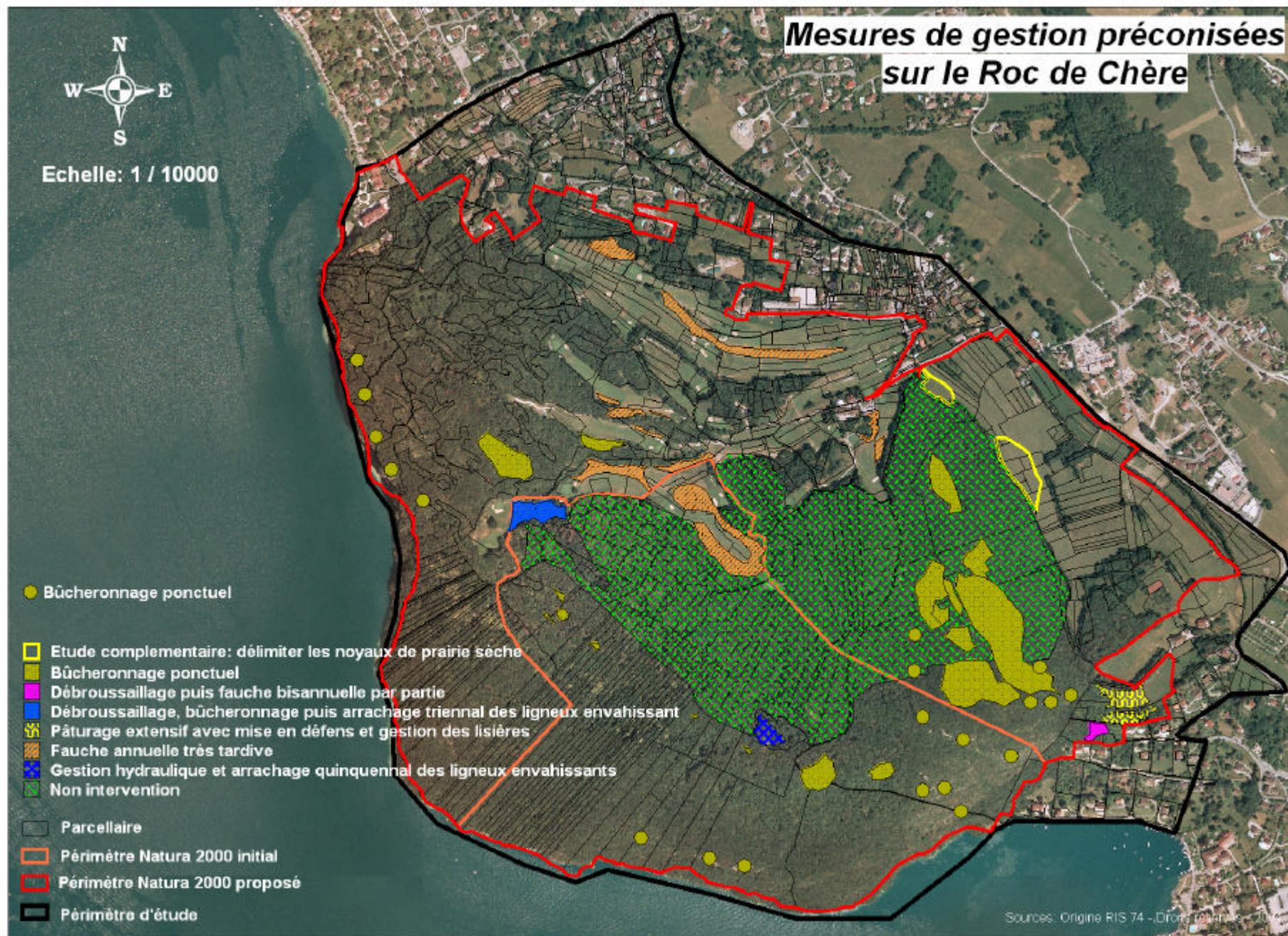
- *mesures d'ordre sanitaire (pour exploiter des arbres renversés en abondance à l'issue de tempête ou à l'occasion de problèmes phytosanitaires rencontrés par les peuplements résineux sur le site). Ces événements étant difficilement prévisible, cette intervention ne sera pas chiffrée dans ce document.*
- *mesures de restauration d'habitats par l'exploitation des épicéas dans les habitats feuillus où cette espèce est indésirable*
- *mesures de sécurisation des chemins et places fréquentés par le public*

Les coupes d'affouage qui seraient pratiquées par les particuliers sur leurs propriétés restent autorisées car elles permettent le renouvellement du taillis, de façon générale assez suranné.

Seule cette dernière mesure fera l'objet de préconisation de gestion dans le cadre de ce document d'objectifs.

L'ensemble des milieux forestiers et rocheux sera suivi pour évaluer les effets de cette non-gestion. Une communication particulière à destination des propriétaires forestiers devra être conçue et diffusée, expliquant l'intérêt de la non-gestion des forêts et les incitant à l'adoption d'objectifs de naturalité.

Opérations proposées au titre de Natura 2000	Réalisation	nombre de jours	Coût unité (€)	Coût (€) sur 6 ans dans périmètre N2000	Coût (€) sur 6 ans hors périmètre N2000	Coût Total (€) sur 6 ans
GH09 Surveillance de la sécurité des chemins	ASTERS	0.5 j/mois CE	381	13716		13716
GH10 Travaux de sécurisation des chemins	Entreprise spécialisée	3 j/an pour une année sans évènement particulier	Sur devis	Sur devis		Sur devis
TOTAL sur 6 ans		36 j CE		13716		13716



Carte 6 Préconisations de gestion

Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°FR8201720 « Cluse du Lac d'Annecy »
Entité du Massif du Roc de Chère – ASTERS, Septembre 2006

C-2.2. Evaluation des opérations, suivi des habitats et des espèces

L'évaluation des mesures de gestion mises en place sur le site passe par un suivi scientifique des habitats et des espèces patrimoniales ou indicatrices de ces milieux. (Cf tableaux précédents).

C-3. Planification des actions de gestion et évaluation financière

OPERATIONS	INTERVENANTS	COÛT (€)/6 ANS DANS PERIMETRE NATURA 2000 INITIAL	COÛT (€)/6 ANS HORS PERIMETRE 2000	COÛT (€)/6 ANS SUR LE PERIMETRE NATURA 2000 PROPOSE
RESTAURATION et GESTION des MILEUX	Prestations extérieures	5101.86	5232.72	10334.58 + interventions sur devis
	Chargé d'études	59 j 22479	17 j 6477	28956
TOTAL		27580.86	11709.72	39290.58
SUIVI SCIENTIFIQUE et ETUDES COMPLEMENTAIRES	Chargé de mission	9 j 4806	4 j 2136	6942
TOTAL		4806	2136	6942
ANIMATION du DOCOB	Chargé d'études	66 j 25146		25146
	Chargé de mission	12 j 6408		6408
TOTAL		31554		31554
COÛT TOTAL POUR 6 ANS		63940.86	13845.72	77786.58

Tableau 3 Evaluation financière du document d'objectifs d'après le périmètre Natura 2000 initial et d'après le périmètre Natura 2000 proposé (cf carte 19)

Le comité de pilotage du site Natura 2000 «Cluse du lac d'Annecy » a opté pour conserver, dans un premier temps, le périmètre initial du site Natura 2000 sur l'entité du Roc de Chère. Ainsi, le tableau de planification et de chiffrage qui suit ne prend en considération que les actions de gestion à mettre en œuvre dans le périmètre retenu par le comité de pilotage.

Actions du docob	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL pour 6 ans (€)	Actions N2000 (€)
GH01	120,75	120,75	120,75	120,75	120,75	120,75	724,5	0
GH05	Sur devis						Sur devis	Sur devis
GH06		1301					1301	1301
GH07	1301		1301		1301		3903	3903
GH08	952,5	1682,06	952,5	1682,06	952,5	952,5	7174,12	7174,12
GH09	2286	2286	2286	2286	2286	2286	13716	0
GH10	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	0
TOTAL	4660,25	5389,81	4660,25	4088,81	4660,25	3359,25	26818,62	12378,12
SE02	267	267	267	267	267	267	1602	0
SE03		534		534		534	1602	0
SE04	762						762	0
SE05		534		534		534	1602	0
TOTAL	1029	1335	267	1335	267	1335	5568	0
AD01	1524,00	1524,00	1524,00	1524,00	1143,00	1143,00	8382	0
AD02	1905,00	1905,00	1905,00	1905,00	1905,00	1905,00	11430	11430
AD03	1068,00	1068,00	1068,00	1068,00	1068,00	1068,00	6408	6408
AD04	381,00	381,00	381,00	381,00	381,00	381,00	2286	2286
AD05						3048,00	3048	3048
TOTAL	4878,00	4878,00	4878,00	4878,00	4497,00	7545,00	31554,00	23172,00
TOTAL	10567,25	11602,81	9805,25	10301,81	9424,25	12239,25	63940,62	35550,12

Tableau 5 Planification et chiffrage des du document d'objectifs sur le périmètre Natura 2000

Pour la codification des actions de gestion dans le tableau ci-dessus, se reporter au paragraphe « C-2 Description des actions »

ANNEXES: Cahiers des charges Natura 2000

**Cahiers des charges des
« Contrats Natura 2000 »**

**➤ Milieux ouverts
secs**

Site Natura 2000 : « Cluse du lac d'Annecy ». n°FR 8201720	Mesure DOCOB : RMO Restauration de milieux ouverts	Ref PDRN : ➤ A FH 004, A FH 005
Descriptif et Objectifs		
Habitats et espèces communautaires visés	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (sites à orchidées remarquables) (6210), Landes sèches à callune (6430), végétation des dalles calcaires et lapiez de montagne (7170)	Oxygastra curtisii
Objectifs de la mesure et résultats attendus	Blocage du processus de fermeture des milieux secs et amélioration de la diversité floristique et faunistique	
Degré d'urgence	PRIORITAIRE	
Périmètre d'application de la mesure		
Site	Roc de Chère	
Surface	0.1 ha	
Engagements du bénéficiaire		
Engagements rémunérés	Opérations : <u>Débroussaillage</u> : coupe manuelle de la végétation arbustive ou buissonnante. Les produits de coupe seront exportés ou mis en tas à proximité. <u>Bûcheronnage</u> : Repérage, marquage, abattage des ligneux envahissants Période d'intervention : hiver	
Engagements non rémunérés	RAS	
Dispositions particulières	Pas d'utilisation de phytocides pour la destruction des ligneux.	
Marge d'appréciation	Diagnostic obligatoire du projet de gestion par opérateur avec validation du plan d'exécution des travaux	
Fréquence d'intervention	1 ou 2 interventions par tranche de restauration	
Compensations financières		
Montant et nature de l'aide	- Opération à réaliser sur devis. - Coût moyen estimé : 381 à 729.56 €/j + frais de déplacement NB : l'entretien de ces milieux n'est pas susceptible de dégager un revenu d'exploitation. L'intégralité des dépenses sera prise en charge.	
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. Opération d'investissement : 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).	
Suivis / contrôles		
Points de contrôle	- Objectif de gestion du document d'application, - Suivi photographique et cartographique, - Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Surface restaurée, - Diagnostic situation des habitats et espèces indicatrices.	

Site Natura 2000 : « Cluse du lac d'Annecy ». n°FR 8201720	Mesure DOCOB : EPS f Entretien de prairies sèches par fauche	Ref PDRN : ➤ A FH 005
Descriptif et Objectifs		
Habitats et espèces communautaires visés	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (sites à orchidées remarquables) (6210)	Oxygastra curtisii
Objectifs de la mesure et résultats attendus	Entretien de la diversité floristique et faunistique de pelouses sèches par fauche en leur en conservant un niveau trophique très faible.	
Degré d'urgence	NON PRIORITAIRE	
Périmètre d'application de la mesure		
Site	Golf, pelouses sèches sur Talloires	
Surface	4 ha	
Engagements du bénéficiaire		
Engagements rémunérés	Opérations : <u>Fauche annuelle très tardive (à partir de mi août)</u> - Coupe mécanisée ou manuelle avec exportation du foin Période d'intervention : - en dehors de la période de sensibilité des espèces pour la fauche (fructification, nidification).	
Engagements non rémunérés	- pas d'amendements organiques ou minéraux ni de stockage de fumier, - Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés	
Dispositions particulières	RAS	
Marge d'appréciation	Diagnostic obligatoire du projet de gestion par opérateur avec validation du plan d'exécution des travaux	
Fréquence d'intervention	Annuelle ou bisannuelle selon exigences des espèces et évolution de la végétation ligneuse.	
Compensations financières		
Montant et nature de l'aide	Montant attribué à l'action agro-environnementale correspondante des contrats d'agriculture durable : - 100.62 €/ha/an pour la fauche mécanique (1903 A 50) à 2000 €/ha/an pour une fauche manuelle sur secteurs difficiles.	
Durée et modalités de versement des aides	- Contrat sur une durée minimale de 5 ans. - Versement annuel des aides, à la surface réellement traitée	
Suivis / contrôles		
Points de contrôle	- Objectif de gestion du document d'application, - Surface fauchée, - Suivi photographique et cartographique, - Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Surface fauchée, - Diagnostic situation des habitats et espèces indicatrices.	

Site Natura 2000 : « Cluse du lac d'Annecy ». n°FR 8201720	Mesure DOCOB : EPS-p Entretien de prairies sèches par pâturage	Ref PDRN : ➤ A FH 005
Descriptif et Objectifs		
Habitats et espèces communautaires visés	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaire (sites à orchidées remarquables) (6210)	Oxygastria curtisii
Objectifs de la mesure et résultats attendus	Entretien de la diversité floristique et faunistique de pelouses sèches par pâturage en leur en conservant un niveau trophique très faible. Pose de clôtures si nécessaire.	
Degré d'urgence	NON PRIORITAIRE	
Périmètre d'application de la mesure		
Site	Pelouses sèches sur Talloires	
Surface	1 ha	
Engagements du bénéficiaire		
Engagements rémunérés	Opérations : - Pâturage extensif conformément aux orientations définies par la structure animatrice du document d'objectifs - Surveillance quotidienne des animaux - Transport des animaux sur le site - Pose de clôtures avec mise en défens des secteurs les plus sensibles - Nettoyage des emprises : girobroyage, débroussaillage, et bûcheronnage voire élagage suivi d'une élimination des rémanents. - gestion des lisières	
Engagements non rémunérés	- Traitements phytocides interdits - pas d'amendements organiques ou minéraux ni de stockage de fumier, - pas d'affouragement, - Tenue d'un carnet de pâturage (périodes, nombre d'animaux...).	
Dispositions particulières	RAS	
Marge d'appréciation	Diagnostic obligatoire du projet de gestion par opérateur avec validation du plan d'exécution des travaux	
Fréquence d'intervention	Annuelle	
Compensations financières		
Montant et nature de l'aide	Montant attribué à l'action agro-environnementale correspondante des contrats d'agriculture durable : 174.05 €/ha/an (1903 A40) Coût des clôtures : montant estimé pour des clôtures électriques mobiles : 2000 €	
Durée et modalités de versement des aides	- Contrat sur une durée minimale de 5 ans. - Versement annuel des aides, à la surface réellement traitée	
Suivis / contrôles		
Points de contrôle	- Pose de la clôture et surface pâturée - Suivi photographique et cartographique, - Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Surface pâturée - Diagnostic situation des habitats et espèces indicatrices.	

**Cahiers des charges
des
« Contrats Natura
2000 »**

**➤ Milieux
humides**

Site Natura 2000 : « Cluse du lac d'Annecy ». n°FR 8201720	Mesure DOCOB : EMH-v Restauration manuelle des milieux humides Interventions sur la végétation	Mesures PDRN correspondantes : ATM 002, ATM 004
Descriptif et Objectifs		
Habitats communautaires visés	- Tourbières basses alcalines (7230/54.2) - Tourbières de transitions (7140/54.5) - Prairies à molinie (64.10/37.31)	
Objectifs de la mesure	Réhabilitation des milieux humides suite à l'interruption de leur entretien traditionnel. Cette mesure vise particulièrement à supprimer les ligneux qui exercent une forte compétition sur la végétation basse de ces milieux.	
Résultats attendus	- Blocage du processus de fermeture des milieux et amélioration de la diversité floristique et faunistique.	
Degré d'urgence	PRIORITAIRE	
Périmètre d'application de la mesure		
Sites	Marais du golf et tourbière du Roc de Chère	
Surface	0.7 ha	
Engagements du bénéficiaire		
Engagements rémunérés	1. BUCHERONNAGE ET ARRACHAGE Opérations : - Réactiver la butte à sphaignes : coupe des arbustes le plus à la base possible, en prenant soin de ne pas abîmer le tapis de sphaignes. - Arrachage des arbustes envahissants sur le reste du marais et sur la tourbière de transition, - Evacuation des produits de coupe ou stockage dans les boisements périphériques Période d'intervention : fin automne/hiver.	
Engagements non rémunérés	- Pas de travail du sol ni de semis, ni de plantation de ligneux - Pas de drainage, pas de perturbation d'origine hydraulique - Pas de stockage de bois ou autres produits sur les parties restaurées	
Dispositions particulières	Conserver une bordure de saules sur le marais du golf	
Marge d'appréciation	Diagnostic obligatoire du projet de gestion par opérateur avec validation du plan d'exécution des travaux. La pertinence de toute démarche de restauration devra être évaluée au préalable en démontrant qu'elle engendre une amélioration écologique supérieure à celle de l'évolution spontanée vers un habitat boisé. Les surfaces à restaurer devront notamment avoir conservé une végétation herbacée significative.	
Fréquence d'intervention	- Bûcheronnage : 1 à 2 intervention par tranche de restauration. - Arrachage des ligneux: Tous les 3 à 5 ans selon la dynamique de la végétation.	
Compensations financières		
Montant /nature de l'aide	- Opération à réaliser sur devis. - Coût moyen estimé : 729.56 €/jour de chantier pour une équipe. NB : l'entretien de ces milieux n'est pas sensé dégager un revenu d'exploitation. L'intégralité des dépenses peut donc être prise en charge.	
Durée et modalités de versement des aides	Contrat sur une durée minimale de 5 ans. Opération d'investissement : 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).	

Suivis / contrôles	
Points de contrôle	Surface traitée / Suivi photographique et cartographique / Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surface traitée. - Groupements végétaux, espèces (flore et/ou faune) indicatrices de l'habitat et estimation des espèces floristiques indicatrices de l'habitat.

Site Natura 2000 : « Cluse du lac d'Annecy ». n°FR 8201720	Mesure DOCOB : RMH-h Restauration de milieux humides Interventions sur l'hydraulique	Mesure PDRN correspondante : ATM 002
Descriptif et Objectifs		
Habitats et espèces communautaires visés	- Tourbières haute active (7110*/51.1) - Tourbières de transitions (7140/54.5)	
Objectifs de la mesure	Réhabilitation du barrage de la tourbière. Cette opération consiste à étanchéifier l'ouvrage afin de stopper les écoulements d'eau.	
Résultats attendus	Réhydratation de la prairie humide et amélioration de sa diversité floristique et faunistique.	
Degré d'urgence	PRIORITAIRE	
Périmètre d'application de la mesure		
Sites	Tourbière	
Parcelles concernées		
Engagements du bénéficiaire		
Engagements rémunérés	<u>Réfection du barrage</u> Opérations : - Etanchéification du barrage : socle en béton, colmatage avec des matériaux étanche (argile) Période : fin d'été pour travailler en période d'étiage	
Engagements non rémunérés	- Pas de travail du sol ni de semis, ni de plantation de ligneux - Pas de drainage, pas de perturbation d'origine hydraulique	
Dispositions particulières	RAS	
Marge d'appréciation	Diagnostic obligatoire du projet de gestion par opérateur avec validation du plan d'exécution des travaux	
Fréquence d'intervention	1 par tranche de restauration.	
Compensations financières		
Montant /nature de l'aide	- Opération à réaliser sur devis. <u>NB :</u> l'entretien de ces milieux n'est pas sensé dégager un revenu d'exploitation. L'intégralité des dépenses peut donc être prise en charge.	
Durée et modalités de versement des aides	- Contrat sur une durée de 5 ans. - 50% du montant prévu à titre d'acompte et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur).	
Suivis / contrôles		
Points de contrôle	Suivi photographique / Détenion des pièces justificatives (factures acquittées originales, état de frais).	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Suivi des écoulements d'eau en aval du barrage - Groupement végétal, espèces (flore et/ou faune) indicatrices de la réhydratation de l'habitat	